



SITE RAMSAR  
NUMÉRO  
**642**

## Grand Cul-de-Sac Marin //



FRANCE

Surface :  
**29 500 ha**

Date d'inscription :  
**8 décembre 1993**

Coordonnées :  
**16° 19'N 61° 35'W**

### Résumé

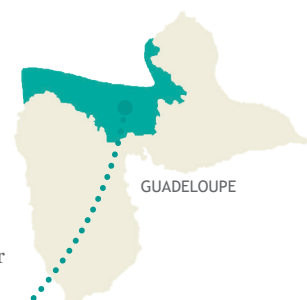
Le Grand Cul-de-Sac Marin de Guadeloupe s'étend sur une surface d'environ 15 000 ha. Il est délimité dans sa partie marine par une barrière corallienne de plus de 25 km et dans sa partie terrestre par la plus large ceinture de mangrove des Petites Antilles (plus de 6 000 ha) et une forêt marécageuse d'eau douce dont les peuplements sont parmi les plus étendus des Antilles. D'une profondeur moyenne de 2 à 5 m, le lagon reçoit les eaux de la rivière Moustique et de la Grande Rivière à Goyave, plus grande rivière d'eau douce des Petites Antilles. Le site présente trois grands types de milieux originaux : des mangroves, des herbiers marins et des récifs coralliens.

### Importance internationale

Le Grand Cul de Sac Marin de Guadeloupe recèle la plus grande barrière de corail et la plus grande zone de mangroves encore intactes des Petites Antilles. Il abrite également plus de 80 espèces d'oiseaux, dont une sous-espèce endémique de la Caraïbe, le Râle tapageur (*Rallus crepitans caribaeus*) et de nombreux migrateurs. On peut aussi y trouver près du tiers des 600 espèces de poissons recensées dans les Caraïbes.

### Localisation générale

Le Grand Cul-de-Sac Marin est une vaste baie située entre les îles de la Basse-Terre et de la Grande-Terre, depuis la pointe de la Grande Vigie jusqu'à la Pointe Allègre. Les îlets Kahouanne et Tête à l'Anglais ont été inclus dans le site Ramsar en 2012.



GUADELOUPE

Grand Cul-de-Sac Marin



### Facteurs défavorables

Les menaces les plus importantes sur le site sont le remblaiement et la destruction de la mangrove, les dépôts illégaux de déchets de toute nature, la surexploitation des espèces marines et l'usage de moyens de pêche inadaptés, le développement d'activités touristiques polluantes et/ou perturbantes (motonautisme notamment), et le réchauffement climatique qui menace à terme les massifs coralliens déjà victimes d'un blanchiment important en 2005.

### Services rendus par les zones humides

Au-delà de son intérêt écologique, le Grand-Cul-de-Sac-Marin est un site historique et culturel majeur de l'archipel de la Guadeloupe. Aujourd'hui délaissée par les grandes activités économiques littorales portuaires et touristiques, cette baie a été le siège d'une intense activité économique et culturelle dès l'époque précolombienne et la Pointe Allègre a été le siège de la première implantation française sur l'île. Les activités humaines sur le site sont consacrées à la pêche (poissons, coquillages et crustacés), aux cultures maraîchères traditionnelles (madères, etc.) et au tourisme dont l'affluence est continue toute l'année.



## Quatre espèces représentatives du site



**GRANDE AIGRETTE**  
(*Ardea alba*)

La grande aigrette est un ardeidé (héron) de grande taille. En période nuptiale, ses attributs de séduction apparaissent sous la forme de longues plumes, présentes sur le dos, le bas de son cou et la poitrine. Elle occupe une grande variété de zones humides où elle se nourrit de proies de petite taille, allant des poissons et crustacés aux reptiles, mammifères ou oiseaux. La nuit les grandes aigrettes se regroupent en « dortoirs » dans les zones de mangrove ou sur des arbres isolés.



**CRABE DE TERRE**  
(*Cardisoma guanhumi*)

Le Crabe de terre, muni d'un double système respiratoire, évolue à l'interface entre terre et mer. On le retrouve en effet, près des mangroves, des étangs boisés ou bien des prairies humides. Il creuse un profond terrier qui lui sert d'habitat et de refuge. En Guadeloupe, le Crabe de Terre est un met particulièrement apprécié notamment aux périodes de Pâques. Sa pêche fait aujourd'hui l'objet d'un arrêté préfectoral limitant et réglementant les techniques et périodes de capture.



**PALÉTUVIER ROUGE**  
(*Rhizophora mangle*)

Le Palétuvier rouge, espèce pionnière de mangrove située en front de mer, est caractéristique de la baie du Grand Cul-de-Sac Marin. En plus de jouer un rôle de nurserie essentiel, ses racines en échasses et entrelacées lui permettent de limiter l'érosion des sols et d'augmenter la capacité de résilience du territoire face aux événements climatiques tropicaux. Ses capacités d'adaptation à un environnement si complexe, demeurent remarquables.



**RÂLE TAPAGEUR**  
(*Rallus crepitans caribaeus*)

Le Râle tapageur ou Pintade en créole, est une sous-espèce endémique de la Caraïbe, que l'on retrouve dans toutes les Antilles. Il affectionne principalement la mangrove, les terrains inondés et les marais salés où il se nourrit principalement de crabes violonistes, de vers, d'insectes et de petits poissons pêchés à l'affût. Son comportement farouche ainsi que l'accès ardu à la mangrove, le rend difficilement observable. On reconnaît cependant facilement son cri territorial atypique.



## Biodiversité

Les herbiers de Phanérogames marines sont composés de 5 espèces de plantes à fleurs, dont la plus abondante est *Thalassia testudinum*. Cette plante constitue la base de l'alimentation de nombreux poissons herbivores, de tortues vertes (*Chelonia mydas*) ainsi que d'Oursins noirs (*Diadema antillarum*) et blancs (*Tripneustes esculentus*).

La faune corallienne du Grand Cul-de-Sac Marin est riche; la majorité des espèces présentes dans les Antilles Françaises y ont été recensées.

Sur les zones littorales, on recense 71 espèces d'oiseaux des milieux humides du littoral dont 54 sont protégées et 18 espèces d'oiseaux de mer dont 8 sont protégées. Parmi ces oiseaux, trois sont endémiques : la Paruline caféïette (*Dendroica plumbea*), le Râle gris (*Rallus crepitans caribaeus*) et le Pic de Guadeloupe (*Melanerpes herminieri*).

Les forêts inondées sont fréquentées par 8 espèces de chiroptères dont le rarissime Chiroderme de la Guadeloupe (*Chiroderma improvisum*) (une des 10 espèces de chiroptères les plus rares au monde), espèce endémique de la Guadeloupe et de Montserrat qui n'est connue qu'en forêt marécageuse.



### La Convention de Ramsar

La Convention relative aux zones humides, couramment appelée Convention de Ramsar, est un traité intergouvernemental mondial fournissant le cadre de l'action nationale et de la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides et de leurs ressources. C'est le seul traité mondial consacré à un écosystème particulier.

## Gestion et conservation



La baie du Grand Cul-de-Sac Marin est située à l'intérieur de la Réserve de Biosphère de l'Archipel de Guadeloupe (Programme MAB de l'UNESCO). Le site est également inclus dans les limites du parc national de la Guadeloupe. La propriété foncière des espaces naturels est quasi exclusivement publique, principalement affectée au Conservatoire du Littoral. La gestion écologique de ces espaces est confiée au Parc national de la Guadeloupe.

Les mesures prévues par le plan de gestion de l'ancienne Réserve naturelle du Grand Cul-de-Sac Marin concernent l'ensemble de la baie et ont été reprises dans la charte du Parc national.

Le milieu marin et les zones humides (flore et avifaune des mangroves et des îlets) font l'objet d'un suivi dans le cadre de l'IFRECOR (Initiative Française pour les REcifs CORalliens) avec l'appui des équipes du Parc national de la Guadeloupe.

